



Strasbourg le 5 juin 2015

CDL-DEM-OJ(2015)002ann  
CDL-FR-OJ(2015)002ann  
Or. angl

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**  
**(COMMISSION DE VENISE)**

**RÉUNION CONJOINTE DES SOUS-COMMISSIONS  
SUR LES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES  
ET SUR LES DROITS FONDAMENTAUX  
(Venise, Scuola Grande di San Giovanni Evangelista)  
Jeudi 18 juin 2015 de **15h00 à 17h00****

**PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**2. Hongrie**

La Sous-commission est invitée à discuter du projet d'avis ([CDL\(2015\)020](#)) sur la législation sur les médias (la loi CLXXV sur les services des médias et le mass media; la loi CIV sur la liberté de la presse et la législation sur l'imposition des revenus de publicité pour le mass media) ([CDL-REF\(2015\)011](#)) en vue de son adoption à la session plénière. Ce projet d'avis a été rédigé sur la base des observations de M. Alivizatos, de M. Frenedo, de M. Velaers et de Mme Eve Salomon (experte de la DGI).

**3. Kirghizstan**

La Sous-commission est invitée à projet d'avis conjoint de la Commission de Venise de de l'OSCE/BIDDH ([CDL\(2015\)022](#)) sur les amendements à la Constitution de la République kirghize ([CDL-REF\(2015\)020](#)), en vue de son adoption à la session plénière. Ce projet d'avis a été rédigé sur la base des observations de Mme Aydin, de M. Endzins, de M. Gstöhl, de M. Kang, de M. Vardzelashvili ainsi que des experts de l'OSCE/BIDDH.

**4. Géorgie**

La Sous-commission est invitée à discuter du projet de mémoire amicus curiae pour la Cour constitutionnelle de la Géorgie ([CDL\(2015\)021](#)) sur la règle non ultra petita dans les affaires pénales, en vue de son adoption à la session plénière. Ce projet de mémoire amicus curiae a été rédigé sur la base des observations de Mme Cleveland, de M. Knezevic et de M. Nicolatos.

**5. Autres questions**